



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-2017

AVIS, est donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté le Règlement numéro 01-2017.

Le Règlement numéro 01-2017 modifie le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 16-2003, afin de mettre à jour les dispositions relatives au contenu minimal d'une demande de permis et de certificat d'autorisation, au montant relatif à une rénovation et dépôt de garantie.

AVIS est donné, que ce règlement est déposé au bureau du directeur général au 1110, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 14 juin 2017.

Stéphane Giguère
Directeur général